

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
2 – 2025 / N° 10**

Envoyé en préfecture le 06/02/2025
Reçu en préfecture le 06/02/2025
Publié le 06/02/2025
ID : 026-212603054-20250204-2_2025_10-DE

SEANCE du 04 FEVRIER 2025

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 10
VOTES : Contre : 0 Pour : 10 Abstention : 0
Date de la convocation : 27.01.2025

L'an deux mil vingt-cinq et le quatre février à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, VIALATTE Jacky, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, MINDER Pascale, BROCHIER Nicolas, REBOUL Gregory

Absents excusés : VIAL Anne- Claire, ULIN Nicolas, LASSAGNE Cécile
Corinne MANENT donne pouvoir à BONNET Annick

Objet : Electrification Branchement Electrique Collectif SCI BMV CONSTRUCTION- poste LA PRADE

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Territoire d'Energie Drôme a approuvé l'engagement de l'opération citée en objet sur le territoire de la commune. Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Opération : Branchement électrique collectif pour alimenter 4 habitations situées rue de la Prade à la demande de la SCI BMV CONSTRUCTION à partir du poste LA PRADE	
Coût d'objectif des travaux	4 570.61 €
Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme	1 279.77 €
Participation communale	Néant
Participation du demandeur	3 290.84 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés:

- Approuve l'opération établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le Territoire d'Energie Drôme et ENEDIS
- Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus détaillé
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
A St Gervais sur Roubion, le 05.02.2025
Le Maire
Hervé ANDEOL



Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 06/02/2025
Et de la réception en Préfecture le 06 /02/2025

